

N/REF : 28/04/2026 16H35 C:011495 I:19089

V/Email reçu le Mardi 28/04/2026 a 16H35

SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE

**6 RUE DE LA REDOUTE
78043 GUYANCOURT CEDEX**

IMMEUBLE : RESID DOMITYS
25 BIS RUE DE LA GARE
35800 DINARD

Rennes, le

26 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 25 BIS RUE DE LA GARE

MOTIF : FOSSE RELEVAGE PLEINE

Donneur d'ordre : M. N MARECHAL

INTERVENTION DU 29/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FOSSE DE RELEVAGE EN CHARGE
DEFAULT DE PROGRAMMATION POMPE 2
REPRISE DE LA PROGRAMMATION
CONSTAT : LA POMPE 2 RESTE EN DÉFAUT
AUGMENTATION DE L'INTENSITÉ A 5.7 AMPERE AU LIEU DE 3 AMPERE
CONSTAT FINAL : DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE FUITE AU NIVEAU DU RACCORD
APRES VANNES DE COUPURE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR DE DÉPOSER LA POMPE DE RELEVAGE AFIN DE PRÉVOIR
UN NETTOYAGE ET VÉRIFICATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 18/05/26 a 17H02 M. N MARECHAL

18/05 : ETANT SANS RETOUR DE VOTRE PART, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS
PROCÉDONS A LA CLÔTURE DE CETTE DEMANDE. CORDIALEMENT
SI VOUS SOUHAITEZ NÉANMOINS QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS, MERCI DE
NOUS FAIRE PARVENIR UN NOUVEAU BON DE COMMANDE.

AT LGESTION Email envoyé le 11/05/26 a 09H53 M. N MARECHAL

1105 : SUITE A NOTRE DEMANDE DU 30/04 POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER SI LES
PRÉCONISATIONS SONT A RÉALISER. SANS NOUVELLE DE VOTRE PART, NOUS VOUS
INFORMONS QUE NOUS PROCÉDERONS A LA CLÔTURE DE LA DEMANDE. VOUS
REMERCIANT.

AT LGESTION Email envoyé le 05/05/26 a 09H38 M. N MARECHAL

AT LGESTION Email envoyé le 30/04/26 a 10H10 M. N MARECHAL

3004 : BONJOUR, PRÉVOIR DE DÉPOSER LA POMPE DE RELEVAGE AFIN DE RÉALISER UN NETTOYAGE ET VÉRIFICATION. DANS L'ATTENTE.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	30,82		30,82
4,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie+ Dép 29/04	1	72,01		324,04
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	42,48		42,48
TOTAL H.T.					397,34
T.V.A. a 20,00%					79,46
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>476,80</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.